



CLUB de TIR de la POLICE NATIONALE

Association Loi 1901 - Société de Tir n° 28 97 406

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2025

Rappel de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- APPEL ET ÉMARGEMENT DES ADHÉRENTS.
- DÉSIGNATION DES ASSESSEURS ET SCRUTATEURS
- VÉRIFICATION DES POUVOIRS.
- OUVERTURE DE LA SÉANCE.
- RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.
- RAPPORT D'ACTIVITE DU CLUB.
- RAPPORT FINANCIER- APPROBATION.
- BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026 - APPROBATION
- AFFECTATION DU RÉSULTAT- APPROBATION
- VŒUX DES ADHERENTS (Exprimés avant le 25 aout 2025.)
- QUESTIONS DIVERSES.

Le secrétaire du CTPN Réunion, souhaite au nom du Comité Directeur la bienvenue à tous les adhérents qui se sont déplacés ou ont été représentés à l'occasion de ces assemblées générales.

Point sur le nombre de présents et représentés :

Sur 206 adhérents en fin de saison 2024, nous avons 77 présents et 55 représentés, soit 132 votants. Cette assemblée n'étant pas électorale, nos statuts n'imposent aucun quorum pour la tenue de l'assemblée .

Afin de s'assurer du bon déroulement de l'assemblée, il est demandé à 2 adhérents non-membres du Comité Directeur de se porter volontaires comme assesseurs et scrutateurs afin de contrôler les pièces et déroulement de cette assemblée.

Se présentent : **Paul ROJA** et **Jean-Marc SEVAT**

Il est proposé aux scrutateurs la vérification des feuilles de présence et procurations, sans objection de leur part.

Nous pouvons donc valablement débiter ces assemblées par le rapport moral du Président Daniel de Cotte, qui, je le rappelle ne sera pas soumis à approbation.

Rapport Moral présenté par le Président :

Mesdames, Messieurs,

Votre présence physique et le nombre important de procurations, me ravissent et me rassurent pour la suite de ma mission.

Cette représentation assumée montre l'intérêt que vous portez à la vie de notre association.

Vous avez été invités aujourd'hui par convocation réglementaire à participer à deux assemblées qui vont se tenir successivement, l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire répond à un rendez-vous annuel, un acte statutaire dans la vie d'une association comme la nôtre dite de la loi 1901 et un rassemblement des adhérents au cours duquel le Comité Directeur par ce rapport, vous rendra compte de ses actions et de la vie du CTPN-REUNION.

Nous vous rapporterons et rappellerons les éléments essentiels de la saison 2024/2025 et nous vous parlerons de l'avenir possible dans la dernière rubrique de ce rapport.

Cette assemblée marque la première année de la deuxième mandature du comité directeur élu le 19 septembre 2020.

Mon rapport abordera chronologiquement les thèmes suivants :

- La gestion administrative du club,
- Les adhésions,
- L'animation au sein du club,
- Le tir sportif de vitesse,
- Nos compétiteurs,
- L'entretien du stand et de son matériel,
- Notre lieu de Tir.

La gestion administrative du club :

-Notre Comité Directeur a siégé quatre fois en présentiel les 28 septembre 2024, 1er février, 26 avril et le 28 septembre 2025, nous avons aussi échangé verbalement ou par courriel pour répondre aux affaires courantes et parfois urgentes du club.

-Je vous rappelle que **l'assiduité d'un tireur**, dans notre règlement intérieur dans son article 4 se justifie par 6 séances de tir par an et sa participation à une compétition amicale ou de Ligue.

Aux fins de contrôle de cette assiduité, les tireurs doivent obligatoirement renseigner le registre de présence à chacun de leur passage au stand.

Sur votre demande, nous avons procédé à de nombreux contrôles de tir qui sont notés sur un registre folioté et sur votre carnet de tir.

Nous avons accompagné les tireurs réguliers désirant détenir ou renouveler leur détention d'armes en leur remettant un « l'avis préalable » avec la mention « favorable » indispensable pour constituer leur dossier de demande.

Pour répondre à vos démarches administratives, une permanence vous est offerte le samedi matin de 8 heures à 12 heures. Dans ce créneau unique, les membres du Comité Directeur vous accompagnent, renseignent et répondent à vos requêtes.

-Le stand est resté ouvert régulièrement et sans interruption le samedi de 8 heures à 16 heures et le mercredi de 10 heures à 15 heures. Ces ouvertures du stand sont possibles par la présence d'un membre du Comité directeur.

Une seule fois, nous avons dû laisser les portes closes, le samedi 1er mars 2025 en alerte « violette » arrêtée par le Préfet de région à l'occasion du cyclone « GARANCE ».

Dès le lendemain deux membres du Comité Directeur ont visité le stand pour évaluer l'état des infrastructures.

Cette vérification rapide nous a permis de prendre la décision de la réouverture du stand dès le mercredi 5 mars 2025.

-Nous avons terminé la saison dernière en recevant une très grosse facture de notre fournisseur d'eau RUNEO.

Nous vous avons avisé de ce fait lors de notre dernière assemblée générale. Nous avons, à cet effet dans le bilan prévisionnel 2024/2025, provisionné le montant de cette inhabituelle facture.

Nous avons ensuite réagi. Cette affaire a duré d'août 2024 à mars 2025, dans un premier temps, nous avons fait opposition et contesté le montant excessif de la facture.

Chez RUNEO, seuls deux statuts existent dans le cas d'une contestation, le statut lié à la consommation du domicile qui prévoit une remise importante possible de la facture et le statut professionnel qui ne prévoit aucune remise possible. Un stand de tir rentre dans le statut de professionnel.

Un adhérent du club avocat nous a proposé gracieusement son aide et son assistance dans le traitement de ce dossier.

Dès notre premier courrier d'opposition et de contestation, une médiatrice de chez RUNEO a été désignée.

Nous sommes passés d'abord par le courrier postal, les mails pour terminer par de nombreux échanges téléphoniques.

Nous avons dû solliciter à plusieurs reprises le technicien de chez RUNEO pour constater les anomalies sur notre compteur situé à vol d'oiseau à cent cinquante de mètres d'ici, dont l'absence de la bande de sécurité sur le compteur, le nombre de « relevés estimés » du compteur et le seul « relevé constaté » du compteur au bout d'une année alors que la loi prévoit un « relevé constaté » tous les 6 mois.

Dans le même temps, nous avons sollicité l'avis du Médiateur de l'eau à Paris qui donne son avis sur le dossier fourni lorsque RUNEO prend sa décision finale et juste avant d'aller en justice.

Suite à notre opposition menée sans relâche, RUNEO, nous a fait de nombreuses propositions de remise sur le montant de la facture qu'à chaque fois nous avons refusé.

Au bout de plusieurs mois, RUNEO a consenti à une remise gracieuse exceptionnelle.

Nous aurions pu continuer le combat sans être certain du résultat final, le Comité directeur a décidé de payer la facture révisée à la baisse.

La canalisation étant très usagée et la recherche des fuites d'eau souterraines onéreuses nous avons décidé de laisser la tuyauterie en l'état, de procéder à de réguliers contrôles de la consommation et pour palier à une consommation trop importante, d'ouvrir le compteur à notre arrivée au stand et de le refermer à notre départ.

Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu et aidé dans la résolution de cet épineux problème.

-Nous avons connu deux contrôles administratifs et policier de notre stand :

Le premier le 15 octobre 2024 mené par la Préfecture et un Major de la Police Nationale. Deux membres du Comité Directeur m'ont accompagné dans ce contrôle qui a duré toute une matinée.

Le deuxième contrôle, cette fois inopiné, composé d'un fonctionnaire de la Sous-préfecture de Saint-Paul, d'un Officier des Pompiers, d'un Policier de la Police Nationale du Port et d'un élu de la Ville du Port.

Averti de leur présence, le secrétaire et moi-même, nous les avons reçus.

Le contrôle a été rapidement écourté.

J'ai demandé aux contrôleurs de définir d'abord l'objet du contrôle et de nous recontacter.

Depuis ce jour, nous ne les avons pas revus.

Les adhésions :

-Notre effectif à la fin de la saison 2024/2025 était de 206 adhérents soit une augmentation significative par rapport à la saison précédente.

Nous avons volontairement limité le nombre de nouveaux adhérents car nous voulions nous assurer de sa parfaite intégration.

Nous avons avec satisfaction, noté tout au long de la saison le bon comportement des « nouveaux » et l'accueil bienveillant des « anciens », le recrutement n'a donc pas posé de problème.

Pour votre information, lorsque notre équipe a été élue, l'effectif était de 124 adhérents.

Notre club est cette année le plus important en nombre d'adhérents au sein de la Ligue de la région Réunion/Mayotte, et aussi celui qui propose la pratique d'un plus grand nombre de disciplines.

-La Fédération Française de Tir a augmenté pour la saison 2025/2026 le montant de la licence de 5 euros.

Pour ne pas pénaliser encore une fois le tireur, la Ligue de Tir de la Réunion a pris à sa charge financière 3 de ces 5€.

Le Comité Directeur de notre club a décidé, dans le même état d'esprit, de prendre à sa charge financière les 2 euros restants.

En finalité, les tarifs de la cotisation et de la licence de notre club pour la saison 2025/2026 resteront identiques à ceux de la saison précédente.

-Avant toute nouvelle adhésion ou mutation dans notre club, nous avons rendu obligatoire le suivi préalable d'un pack composé de séances d'initiation de tir au pistolet 10 mètres et d'un test de connaissance (QCM).

Nous pouvons maintenant mesurer avec satisfaction de l'efficacité de cette mesure.

Depuis cette décision, les nouveaux adhérents au CTPN-REUNION sont plus sensibles à l'application des règles de sécurité et leur intégration se fait plus facilement.

Ces séances d'initiations sont menées principalement des membres du Comité Directeur diplômés.

A l'issue de la période d'initiation, le postulant a le choix de s'adhérer ou pas et le Comité Directeur accepte ou pas l'adhésion de l'initié.

Cette procédure d'initiation nous permet de sélectionner nos adhérents et de protéger l'existant.

Dès le premier contact, le postulant est avisé de ce triptyque obligatoire et sensibilisé au respect des autres adhérents. Cet esprit est compris et adopté. Nous restons attentifs à son application.

-Nous avons institué depuis la saison précédente l'obligation pour le tireur qui passe du pas de tir 10M à ceux du 25 et 50M d'être accompagné par un instructeur du club. Cette décision a montré son efficacité.

Nous persisterons dans son application systématique.

L'animation au sein du club :

Des actions ont été menées pour que le tir soit plus instructif et convivial.

Je vous cite quelques actions réalisées :

-Un repas partage initié par un membre du Comité Directeur a réuni une vingtaine de personnes le samedi 21 décembre 2024.

-Le responsable régional des Cibles couleurs a organisé deux séances de passage de cibles couleurs.

Les couleurs vont de la blanche à l'arc-en-ciel.

Ces regroupements ont connu un vif succès. Nous avons permis à des tireurs d'autres clubs d'y participer.

La couleur indique le niveau technique et la valeur du tireur.

Je vous invite à adhérer et à suivre à ce programme.

Pour accéder à certains diplômes fédéraux, il est imposé un niveau de cible couleur.

Je remercie le Responsable et tous les cadres qui ont permis le déroulement de cet examen réglementé.

Lorsqu'il y a un passage de cibles couleurs, il a pour habitude de l'afficher sur les pas de tir.

-Depuis plus d'une année maintenant, deux membres du Comité Directeur diplômés de la Fédération Française de Tir encadrent régulièrement, le samedi, les tireurs qui se trouvent sur le pas de tir 10 mètres en leur proposant de participer à des exercices sur les techniques de base du tir sportif. Une nouvelle cadre les a rejoints récemment.

Cet encadrement régulier a pour objectif non seulement d'apporter au tireur une application encadrée de tir mais aussi la compréhension de la nécessité de travailler avec méthode les techniques apprises.

Il m'a été rapporté que cette prestation était appréciée.

-Onze de nos adhérents ont suivi soit une formation diplômante d'encadrant en recyclage ou en formation initiale organisées par la Ligue de Tir de La Réunion du mois de juin à juillet 2025.

A l'issue de ces formations, sont maintenant titulaires :

-Du BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR : 6 nouveaux animateurs

-Du BREVET FEDERAL D'INITIATEUR : 4 nouveaux Initiateurs.

Nous leur adressons nos félicitations. Nous espérons que ces cadres diplômés rejoindront l'équipe de formateurs qui agit déjà.

De même, deux adhérents ont participé et réussi, cette fois dans l'hexagone le stage de Moniteur PR (Précision Rifle).

C'est une discipline initiée par la FPRA (French Précision Rifle Association).

Cette discipline présentant toutes les conditions d'approche du tir sportif, la Fédération Française de Tir a signé une convention avec la french Précision Rifle Association depuis l'année 2022.

Nous comptons sur eux pour lancer cette discipline au sein de notre club.

Nous vous demandons d'accueillir avec bienveillance et respect tous ces nouveaux formateurs. Il s'agit d'un engagement bénévole. Ils agiront sous ma responsabilité.

Le Tir Sportif de Vitesse (T.S.V) :

-C'est une discipline bien encadrée par les Moniteurs arbitres.

Depuis, ils ont été rejoints par une nouvelle monitrice-Arbitre.

Du 10 au 13 avril 2025, tous les moniteurs que je viens de vous citer ont été recyclés par un cadre international qui s'est déplacé à La Réunion.

Les compétitions de Ligue ont été organisées dans notre club, en cinq manches. Tous les tireurs de ce groupe ont tiré au moins 3 matches. cet élément démontre l'assiduité et le sérieux de ses pratiquants.

Le CTPN-REUNION à La Réunion, est la seule association autorisée et habilitée par la Fédération Française de Tir à pratiquer cette discipline.

Nos compétiteurs :

Plusieurs d'entre eux ont participé à des compétitions départementales et Régionales dans diverses disciplines organisées par la Ligue de Tir de la Réunion.

Ces tireurs représentent l'image, les valeurs de notre club lors de compétitions régionales, nationales et internationales :

Aux compétitions nationales et internationales, je retiendrai les participations aux compétitions suivantes :

-Au CHAMPIONNAT DE FRANCE 10m à Châteauroux (Février 2025)

- Au CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ECOLES DE TIR à Dôle (mai 2025) :
 - Pour le TSV : au BLACK BEARD TROPHY à l'ACAPI CLUB en Guadeloupe : du 19 au 23 mars 2025
 - Au CHAMPIONNAT DE FRANCE TSV au CNTS à Châteauroux du 28 avril au 04 mai 2025
 - A la MED CUP à Aix En Provence :
 - Au CHAMPIONNATS DE FRANCE TSV à Châteauroux du 28 avril au 4 mai 2025.
- Un tireur a fait partie des 20 Français sélectionnés pour participer au Championnat du Monde Handgun en Afrique du Sud du 11 au 28 septembre 2025.

Un de nos arbitres, arbitre International IPSC aura l'honneur d'arbitrer cette compétition.

Les tireurs et arbitre qui se sont déplacés ou vont se déplacer dans l'hexagone, en outre-mer et en Afrique du Sud ont rayonné ou rayonneront les qualités et valeurs sportives de notre club le CTPN-REUNION.

Nous leur adressons nos sincères félicitations et nous leur disons combien nous sommes fiers de leurs brillantes prestations.

L'entretien du stand et de son matériel :

-Les armes 10 mètres appartenant au club très sollicitées à l'occasion des séances d'initiation, de l'utilisation régulière par les adhérents, et par les jeunes de l'école de tir sont entretenues et réparées généreusement et gracieusement par un adhérent.

-Le club a fait l'acquisition de 2 nouveaux pistolets 10 mètres à un coup.

-Le secrétaire a fait requalifier les deux bouteilles d'air comprimé.

-Deux adhérents ont enlevé et débarrassé les bois d'un pare-balles qui menaçait l'intégrité physique des adhérents.

-Un adhérent a offert gracieusement au club :

Du matériel de nettoyage pour les pistolets 22LR,

2 tubes d'air comprimé pour les pistolets 10M,

La réfection à neuf d'un pare-balles situé entre les 25 et 50M,

L'enlèvement et le transport de matériaux vétustes et embarrassants du stand.

-Un autre adhérent, a offert de la tôle qui a servi à réparer le pas de tir 10M.

-Un de nos tireurs boulanger a offert gracieusement à plusieurs reprises des croissanteries et du pain lors de nos manifestations.

-Un membre du Comité Directeur a procédé à des réparations du matériel, du circuit d'eau et électrique.

-Notre espace de vie est maintenant propre, pour cela le stand a été entretenu régulièrement :

L'intérieur de l'enceinte du stand par une entreprise privée que nous rétribuons sur facture.

La partie à disposition du TSV par les tireurs de la discipline.

L'extérieur composé du parking et du chemin d'accès par des adhérents , et moi-même.

Je remercie toutes ces personnes qui veillent à l'embellissement et au confort de nos installations.

Notre lieu de tir :

-Le Maire du Port a encore une fois accepté de nous accorder un avenant au renouvellement du bail

précaire, nous autorisant ainsi à occuper ses locaux pour la saison 2025/2026.

Nous sommes heureux de cette bienveillance de la Mairie du Port mais nous devons envisager et prévoir notre déménagement.

Nous n'avons pas cessé les recherches pour trouver une alternative à cette situation précaire.

Je souhaite vous dire que nous n'avons rien trouvé d'idéal. J'ai compris que le foncier à La Réunion était réservé à d'autres causes que le tir.

Notre Comité Directeur se réunira le samedi 13 septembre 2025 pour réfléchir sur le sujet.

Vous serez avisés sur l'avancement de cette réflexion, et nous continuerons nos recherches.

Encore une fois, nous restons à votre écoute.

Si vous pensez nous aider dans la recherche d'un terrain sans oublier le point négatif de notre sport, la nuisance sonore.

Pour terminer :

Je tiens à adresser mes sincères remerciements :

- aux membres du Comité Directeur qui ont :

Répondu à chacune de mes sollicitations,
Participé activement aux décisions à prendre,
Et m'ont accompagné avec loyauté.

- aux adhérents nommés, actifs dans les domaines de l'embellissement, de l'encadrement, du maintien en bon état, des travaux, du fonctionnement et des armes du club.

Votre engagement, votre implication, votre disponibilité et votre générosité m'encouragent.

- aux adhérents que je n'ai pas nommés qui respectent les règles de nos Statuts, de notre Règlement Intérieur et de nos recommandations.

Votre respect, votre tolérance vous honorent mais aussi engendrent un équilibre remarquable du « bien vivre ensemble » de notre club.

J'appuie lourdement sur les bienfaits offerts, apportés par ces personnes bénévoles, sans intérêts attendus à la vie agréable et harmonieuse de notre club.

J'espère susciter l'envie, chez ceux qui sont restés inactifs jusqu'à maintenant d'à nous rejoindre, chacun aura sa place.

Le CTPN-REUNION n'est pas mon club c'est notre club. Nous devons garder cet état d'esprit pour réussir.

-Merci pour m'avoir réservé votre attention et votre écoute.

Nous continuons avec le rapport d'activité du club, qui n'est pas soumis à approbation :

Rapport d'activité du Club : Le Secrétaire

Voici quelques statistiques pour vous donner un ordre d'idée de l'activité du club :

A la clôture de la saison sportive 2024-2025, le CTPN Réunion comptait 206 adhérents (contre 188 sur la saison précédente)

24 licences n'ont pas été renouvelées, nous avons eu 45 nouvelles licences dont 37 adultes et 8 jeunes, et 2 réactivations.

Nous avons comptabilisé 185 hommes pour 21 femmes (elles étaient 15 la saison dernière).

Nous totalisons actuellement 187 Cibles Couleurs, soit 72 blanches, 44 jaunes, 28 oranges, 19 vertes, 13 bleues, 7 marrons, 2 arcs en ciel, 1 tireur Averti et 1 tireur Confirmé.

Parmi nos adhérents, nous avons cette année beaucoup plus d'encadrants grâce à plusieurs stages organisés par la Ligue, et certains adhérents cumulent plusieurs casquettes :

Nous comptons ainsi 20 examinateurs labellisés Cibles Couleurs, 18 CAC, 21 Animateurs, 13 Initiateurs, 4 Entraîneurs 1^{er} degré, 1 Diplômé d'Etat 1^{er} Degré, 2 Spécialistes Handi-Tir, 7 moniteurs TSV, 27 Arbitres dont 6 en TSV, 2 nouveaux moniteurs arbitres ont été formés en Précision Riffle, 1 arbitre TAR, 18 arbitres Cible ISSF, dont 6 nouveaux arbitres départementaux.

A noter que bon nombre d'entre eux ont été également formés ou recyclés aux Gestes de 1^{er} Secours, espérons ne pas avoir à solliciter leurs nouvelles compétences !

Nous félicitons ces adhérents qui se sont engagés dans la voie de l'encadrement et de l'arbitrage, notre association a plus que jamais besoin de votre aide pour son bon fonctionnement, aussi nous espérons que nombreux seront ceux qui œuvreront sur le terrain parmi tous ceux qui ont été nouvellement formés !

Nos adhérents ont également participé à des compétitions locales et nationales, leur nombre étant en nette progression par rapport aux années précédentes, félicitations à celles et ceux qui ont eu et auront le courage de participer à ces matchs dans toutes les disciplines.

Nous avons eu ainsi 18 tireurs participant aux championnats 10 mètres, 12 sur les match à 25 mètres, 6 en Ecoles de Tir, 5 au championnat TAR, et 17 sur les matchs TSV.

Certains de nos athlètes se sont également distingués au niveau national.

Au niveau administratif, 50 avis préalables ont été validés, et 150 badges visiteurs ont été émis dont 93 pour des séances d'initiation et de découverte. (Aucun Finiada négatif !).

Cette saison nous avons réalisé 427 tirs contrôlés, contre 379 la saison précédente.

Nous avons reçu 381 mails externes, et 207 des adhérents, 34 mails ont été envoyés à l'ensemble des adhérents.

Concernant le site du CTPN, il a reçu 1670 visites en août, 36 003 visites depuis sa création, et 10 077 depuis le début de l'année sportive 2024-2025 (contre 5934 la saison dernière).

Le site affiche actuellement 35 news, 98 documents, et 6 albums photos.

Je rappelle que ce site est le vôtre et que vous pouvez y contribuer et nous proposant des documents, textes ou photos à publier, s'ils concernent le Tir Sportif ou la vie du club. Les informations réglementaires et techniques sont également très utiles à tous, nous l'avons vu lors de l'ouverture aux Tireurs du SIA.

Nous nous efforçons d'y montrer la vie du club à travers ces images et informations, mais si vous ne souhaitez pas que votre nom ou votre image y soient publiés, merci de nous le faire savoir afin que nous puissions respecter votre volonté.

Le mail de contact du Club vous est ouvert. J'en profite pour vous demander de penser à nous informer rapidement des changements de mails ou contacts sans lesquels nous ne pouvons pas vous informer des événements, même si vous avez fait le nécessaire sur Eden.

Pour terminer ce rapport, une information pratique :

Voici une affiche qui sera mise à l'entrée du club, en application de l'Arrêté du 21 juillet 2025 qui fixe le périmètre dans lequel il est interdit de fumer aux abords des bibliothèques, des équipements sportifs et des établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que des lieux d'accueil, de formation et hébergement des mineurs en application des articles R. 3512-2 et R. 3512-7 du code de la santé publique. La zone fumeurs (et vapoteurs) se situe à l'extérieur, au-delà de 10 mètres de distance de l'enceinte du stand de tir.

Nous passons à présent au rapport financier de notre trésorière, qui sera soumis à votre approbation :

Rapport financier : La Trésorière

Le rapport financier de la saison est présenté à l'assemblée et détaillé par la trésorière

Question d'un adhérent sur les frais de douanes qui ont été réglés pour les commandes de cibles et les ventes de plombs, la commande était-elle en TTC ou HT ? Réponse : la commande a été expédiée en HT.

Question au sujet du futur changement de lieu, le prix de location d'un terrain agricole est de 90 Euros l'hectare annuel, combien louerait-on le terrain ? le contrat devrait être agréé par la SAFER, mais quid de l'aménagement ? Ce ne serait pas très cher.

Le Président répond que ce ne sera pas ce prix là certainement, et toute demande de construction devra bien passer par la SAFER.

Un adhérent souligne les actions qui seront nécessaires pour lutter contre la pollution par le plomb, le Président répond que cela nous coûtera cher en effet

Un adhérent ajoute que nous avons une réserve financière confortable, on pourrait donc choisir une autre solution pour l'installation. Le Président répond qu'on ne veut pas de nous, et nous n'avons pas le choix.

Question d'un adhérent sur le site, est-il en espace naturel protégé ? Il est répondu que l'on n'est pas dans le parc naturel.

Vote de l'Assemblée Générale sur l'approbation ou non ce rapport :

Proposition de vote à main levée, approuvée à l'unanimité des présents ou représentés :

Vote de l'Assemblée : Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 sur 132voix

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous soumettons à présent au vote de l'Assemblée une proposition de budget prévisionnel pour la saison 2025-2026:

Budget prévisionnel : La Trésorière

Le budget prévisionnel est présenté à l'Assemblée et détaillé par la trésorière

La trésorière propose à l'Assemblée de se prononcer sur un budget prévisionnel pour l'exercice 2025-2026, établi en prévision d'une poursuite des augmentations du nombre d'adhésions en 2025-2026, ce qui dégagerait un solde positif, hors imprévu.

Question d'un adhérent sur nos investissements : un achat de pistolets 10M est-il envisagé ? La trésorière répond que ce n'est pas prévu cette année. Le Président demande aux adhérents d'acheter leurs armes la 2^{ème} année.

Une question est posée sur le montant des adhésions ? Il est répondu qu'il est inchangé cette année, la Ligue a compensé de 3 Euros l'augmentation fédérale de 5 Euros, et le club a pris en charge les 2 Euros restants.

Sur les recettes, Un adhérent demande si on peut envisager des subventions des collectivités ? Le Président de Cotte répond que nous n'avons aucune chance avec notre budget.

Vote de l'Assemblée Générale sur l'approbation ou non cette proposition de budget prévisionnel :
Proposition de vote à main levée, approuvée à l'unanimité des présents ou représentés :

Vote de l'Assemblée : Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 sur 132 voix
Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

Toujours dans le domaine financier, comme chaque année, l'Assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat comptable sur nos comptes bancaires :

Le Président et la Trésorière présentent la proposition d'affectation du résultat comptable.

La trésorière et le président proposent d'affecter l'excédent comptable au Compte Epargne à terme.

Le résultat comptable positif de l'exercice actuellement sur notre compte courant, ne rapporte rien, il est proposé de placer cette somme sur notre compte épargne afin qu'il produise des intérêts.

Un adhérent approuve ce projet, à condition que cela n'entraîne pas de désavantage fiscal.

Vote de l'Assemblée Générale sur l'approbation ou non cette proposition d'affectation :
Proposition de vote à main levée, approuvée à l'unanimité des présents ou représentés :

Vote de l'Assemblée : Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 sur 132 voix
La proposition d'affectation financière est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Vœux des adhérents :

Un seul vœu a été exprimé par un adhérent, dans le délai imparti sur la convocation, portant sur le tarif particulier de cotisation club appliqué aux fonctionnaires de Police actifs ou retraités : « La Gendarmerie étant sous tutelle du ministère de l'Intérieur, quid de l'égalité ? Comment est gérée la Police Municipale, vu qu'elle dépend de la mairie ?

Questions que je poserai à l'AG, avec éventuellement un réajustement pour TOUS les fonctionnaires, ou l'abolition d'un régime particulier discriminatoire... »

Le Président répond à cette question :

En 1973, j'ai relancé le club de la Police Nationale. Cette décision tarifaire a été prise depuis les origines. Nous n'avons à présent plus rien à voir avec la Police nationale, et les choses changeront dans l'avenir, mais la Gendarmerie n'a rien à voir, et il n'y aura pas d'autre tarif particulier.

Pour rappel, l'article 1 des statuts de la FFTir interdisent toute discrimination.

Questions des adhérents :

Une question est posée à propos du compteur d'eau : peut-on investir sur une nouvelle canalisation ? Réponse du Président : On ne s'engagera pas là-dessus, compte tenue du coût et du peu de temps qu'il nous reste sur ce site.

Un adhérent demande si on ne peut pas installer un programmeur ouvrant aux heures de fonctionnement ? Réponse : cela poserait un problème de sécurisation

Un adhérent demande si on ne peut pas faire un raccordement chez les pompiers ? Le Président répond que c'est inenvisageable, d'autant qu'on a eu des plaintes des pompiers, et de mauvaises relations. On paierait 3000 Euros à nos frais pour déplacer le compteur, mais on peut partir rapidement.

Un autre adhérent pense qu'on sécuriserait le réseau, le Président répond qu'on doit demander ces travaux à La Mairie, on est sur le domaine public, et qu'ils s'y opposent

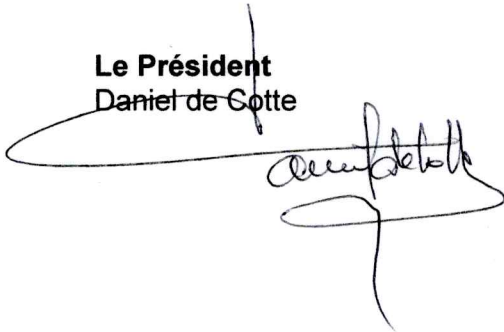
Il est suggéré d'installer une citerne, le Président pense qu'on peut étudier l'idée

Un moniteur TSV intervient pour indiquer qu'au TSV, on a du mal à satisfaire tout le monde, et que le besoin d'un créneau l'après-midi se fait sentir. Le Président y réfléchira

Un adhérent intervient pour indiquer que l'accès au stand est problématique, Le Président répond que la Mairie ne veut pas de travaux sur le chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel de Cotte clôt l'Assemblée Générale annuelle Ordinaire à 11h45.

Le Président
Daniel de Cotte



Le Secrétaire
Jean-Michel Schiano

